

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mardi 28 juin 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Stéphane MARI - Jérémie LANDREAU - Stéphanie GRONDIN - Benoît RAUTUREAU - Patricia GAU - Najj YAHMDI - Isabelle DULAURENS - Benoît GRANGE - Catherine DAUNY - François SZTARK - Emmanuel MAGES - Marc GATTI - Sabine JACOB-NEUVILLE - Annie LADIRAY - Marie-Céline LAFARIE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Laurent DESPLAT - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Marie-Claire KARST - Patrick CHAVAROT - Sylvie VIEU - Stéphane COMME - Nathalie BRUNET - Cem ORUC - Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ - Ludovic BIDEAU - Eva MILLIER - Véronique CARLOTTI - Sébastien SAINT-PASTEUR - Laure CURVALE - Philippe CERNIER - Jean-Paul MESSÉ - Sylvie BRIDIER - Alhadji NOUHOU - Michaël RISTIC - Christel CHAINEAUD - Cédric TERRET - Élodie CAZAUX - Benoist REMEGEAU

Absents ayant donné procuration :

Pascale PAVONE procuration à Stéphane MARI
Fatima BIZINE procuration à Annie LADIRAY
Dominique MOUSSOURS-EYROLLES procuration à Sabine JACOB-NEUVILLE
Fatiha BOZDAG procuration à Benoît GRANGE
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Christian CHAREYRE procuration à Jean-Pierre BERTHOMIEUX
Anne-Marie TOURNEPICHE procuration à Sébastien SAINT-PASTEUR

Secrétaire de séance : Valérie WASTIAUX GIUDICELLI

n°d'ordre : DEL2022_204

Objet : Associations - Subventions - Répartition 2022 n°4

Madame Catherine DAUNY, Adjointe au maire, présente le rapport suivant :

Vu le premier alinéa de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vertu duquel « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget »,

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

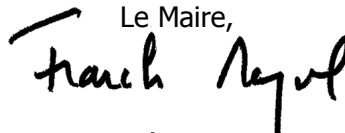
Affiché le

SLOW

ID : 033-213303183-20220628-DEL2022_204-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL